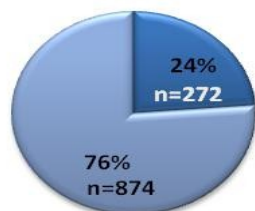




État de santé sociale (2005-2006 à 2009-2010) Signalements à la DPJ chez les 0-17 ans

Nombre de signalements reçus à la DPJ (n=1146) selon le territoire, jeunes de 0-17 ans, 2009-2010

Ahuntsic Montréal-Nord



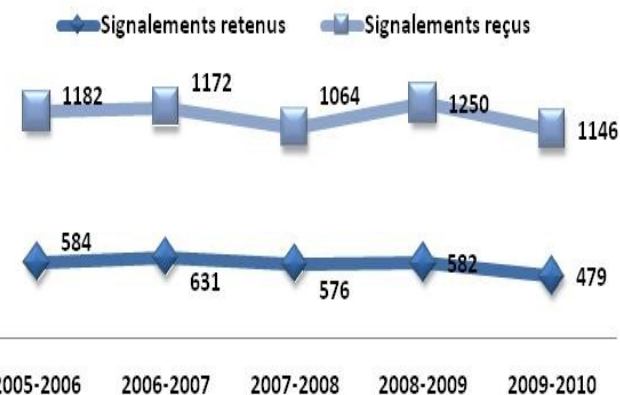
Définition : Les signalements reçus sont composés du nombre de cas rapportés à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), tandis que les signalements retenus sont ceux qui, à la suite d'un examen approfondi de la situation, sont considérés comme nécessitant une évaluation. Cette fiche d'indicateurs présente le nombre de cas reçus et retenus chez les 0-17 ans. Les deux (reçus et retenus) constituent des cas de signalements à la DPJ.

Répartition des signalements reçus en 2009-2010 :

Pour la période 2009-2010, on recense 1 146 cas de jeunes âgés de 0-17 ans rapportés à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), soit trois fois plus à Montréal-Nord qu'à Ahuntsic.

Par ailleurs, parmi les 1 144 cas pour lesquels nous avons l'information, on dénombre 392 cas de jeunes de 0-5 ans, 301 cas de jeunes de 6-11 ans et 451 cas de jeunes âgés de 12-17 ans.

Évolution du nombre de signalements reçus et retenus selon la période, jeunes de 0-17 ans, 2005-2006 à 2009-2010, CSSSAM-N

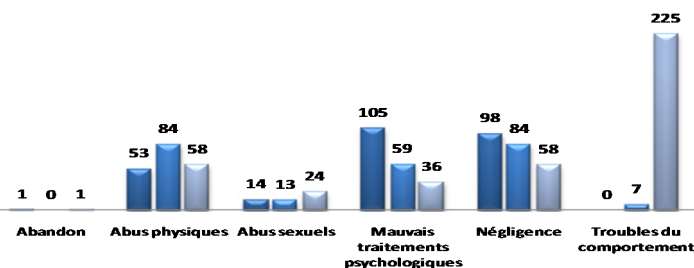


Répartition des signalements reçus selon les motifs et le groupe d'âge :

La répartition des signalements reçus à la DPJ en 2009-2010, pour lesquels nous avons l'information (n=1 144), révèle que les troubles du comportement sont davantage signalés chez les 12-17 ans, l'abus physique et la négligence chez les 6-11 ans et les mauvais traitements psychologiques chez les 0-5 ans.

Répartition en nombre des signalements reçus à la DPJ (n=1142) selon le motif et le groupe d'âge, 2009-2010

0-5 ans 6-11 ans 12-17 ans



Évolution du nombre de signalements reçus et retenus :

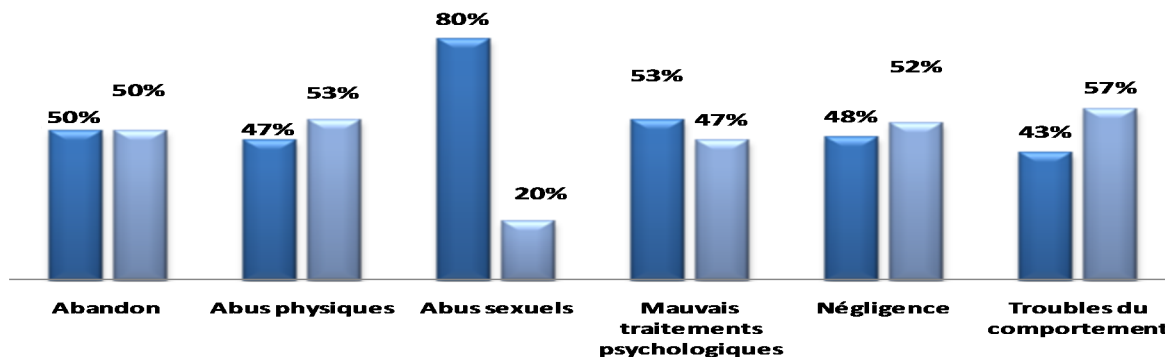
On observe une baisse de 3 % du nombre de signalements reçus à la DPJ et une baisse de 18 % du nombre de signalements retenus entre la période 2005-2006 et 2009-2010 (données non présentées).

Répartition des signalements selon les motifs :

La répartition des signalements reçus en 2009-2010 entre les filles et les garçons révèle une surreprésentation des premières comme victimes d'abus sexuels et de mauvais traitements psychologiques, alors que les garçons sont proportionnellement plus nombreux dans les cas relatifs aux troubles du comportement, aux abus physiques et à la négligence.

Répartition des signalements reçus à la DPJ (%) selon le motif et le sexe, CSSSAM-N, 2009-2010

Filles Garçons



Fiche : 113.1 : ESS_Signalements_DPJ_0-17 (2005-2010)

Source : Bilan DPJ, 2005-2006 à 2009-2010, Centre Jeunesse de Montréal, Institut universitaire. Statistiques Centre Jeunesse 2008-2009, traitement par CSSSAM-N, avril 2011 Mise à jour : Juin 2011